

Communiqué de presse

Accord de principe entre l'OGBL, l'ALPSO, l'APPL et le SPL

Fin du conflit social dans le secteur des pharmacies

Dans le cadre des négociations visant le renouvellement de la convention collective de travail dans le secteur des pharmacies, un accord de principe vient d'être trouvé entre l'OGBL, l'Association luxembourgeoise des pharmaciens sans officine (ALPSO) et l'Association des préparateurs en pharmacie du Luxembourg (APPL), représentant ensemble les salariés du secteur, et le Syndicat des pharmaciens luxembourgeois, représentant le camp patronal.

Cet accord de principe aura nécessité dix mois d'intenses négociations, suivies d'un passage nécessaire devant l'Office national de conciliation (ONC).

La nouvelle convention collective doit s'appliquer sur une durée de trois ans.

Voici les principales améliorations retenues dans l'accord de principe :

- Suppression de la carrière A et intégration des salariés concernés dans la carrière B.
- Revalorisation des carrières B, C et D de +5 % : 2,5 % en 2026 et 2,5 % en 2027.
- Revalorisation de la carrière E de +3 % : 1,5 % en 2026 et 1,5 % en 2027.
- Augmentation du nombre de jours de congés annuels, renforçant notamment les conditions de repos : 26 jours de congé légal + 4 jours supplémentaires.
- Réorganisation des services de garde :
 - une heure prestée = une heure de travail
 - majoration de 25% pour les heures effectuées pendant la nuit

Cet accord constitue la base pour la conclusion finale des négociations, mais doit auparavant encore être validé, de part et d'autre, par les différentes instances compétentes.

Cet accord, qui constitue une avancée significative pour les salariés du secteur, met fin au conflit social qui avait cours dans le secteur. L'OGBL, l'ALPSO et l'APPL annoncent dans ce contexte l'annulation du piquet de protestation qui était prévu pour le 13 décembre à Luxembourg-ville.

Enfin, il convient de souligner que cet accord n'a pu être obtenu que grâce à l'importante mobilisation des salariés dans le secteur des pharmacies.

**Communiqué par le syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL,
le 12 décembre 2025**